

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.085

L'An Deux Mille, le 26 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

19 JUIN 2000

DATE D'AFFICHAGE

19 JUIN 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, M. BOISNARD, Adjoint

M. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
M. CARRIE représenté par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par M. CAMPAGNE
M. QUENTIN représenté par M. BOURGEOIS

ABSENTS - EXCUSES : M. ANGIBAUD, MME BARRAUD
DUCHERON.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CENTRE EQUESTRE - TRAVAUX SUITE DEGATS TEMPETE :
SIGNATURE DU MARCHE NEGOCIE LOT "ETANCHEITE"

VOTE : UNANIMITE

Suite aux dégats de la Tempête du 27 décembre 1999 au Centre Equestre, la commission d'Appel d'offres en date du 25 février 2000 avait autorisé l'utilisation de la procédure par voie de marché négocié en application de l'article 104.1.4 du Code des Marchés Publics afin de permettre la réparation des dommages.

Après consultation, les Lot N° 1 : "Electricité et Eclairage Public" et Lot N° 2 : "Charpente - Menuiseries" ont pu être attribués respectivement aux entreprises C.E.E. et A.M.R.

Après consultation par voie de marché négocié, le marché pour le Lot N° 3 : "Couverture - Etanchéité" peut être attribué à l'entreprise SMAC-ACIEROID pour un montant total :

Base	322 135,66 Frs TTC
Option	4 927,52 Frs TTC
TOTAL TTC	327 063,18 Frs TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces du marché négocié à intervenir avec l'entreprise SMAC-ACIEROID.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation du Centre Equestre avant les compétitions hippiques de juillet 2000,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 25 février 2000,
- Vu l'avis de la Commission des Travaux du 18 mai 2000,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie de marché négocié sans limitation de montant et en procédure d'urgence (article 104-1-4 du Code des Marchés Publics).
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché négocié avec l'entreprise :
 - SMAC-ACIEROID pour un montant de 327 063,18 Frs T.T.C.
- d'imputer la dépense correspondante au Budget Primitif 2000 (crédits "Tempête").

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS